

**VISITE À LA CENA D'UNE DÉLÉGATION DE  
L'AMBASSADE DU CANADA AU SÉNÉGAL  
Mardi 23 janvier 2024**

Le Président de la CENA, M. Abdoulaye Sylla, a reçu, le mardi 23 janvier 2024, une visite de courtoisie de deux membres de l'ambassade du Canada au Sénégal, venues s'enquérir de l'état de préparation de l'organe de contrôle et de supervision du processus électoral à environ un mois de l'élection présidentielle du 25 février.

Entouré du Vice-président et du Secrétaire général de l'institution, MM. Ndary Touré et Alioune Badara Mbengue, le Président Sylla a souhaité une cordiale bienvenue à M<sup>mes</sup> Isabel Mainville, chargée d'affaire et conseillère en politique et affaires publiques, et Khady Beye Sow, chargée de programme en politique et affaires publiques. Il a expliqué aux visiteuses les tâches auxquelles la CENA est soumise actuellement, à savoir le contrôle et la supervision de l'ensemble des actions en cours relatives au processus menant au scrutin présidentiel.

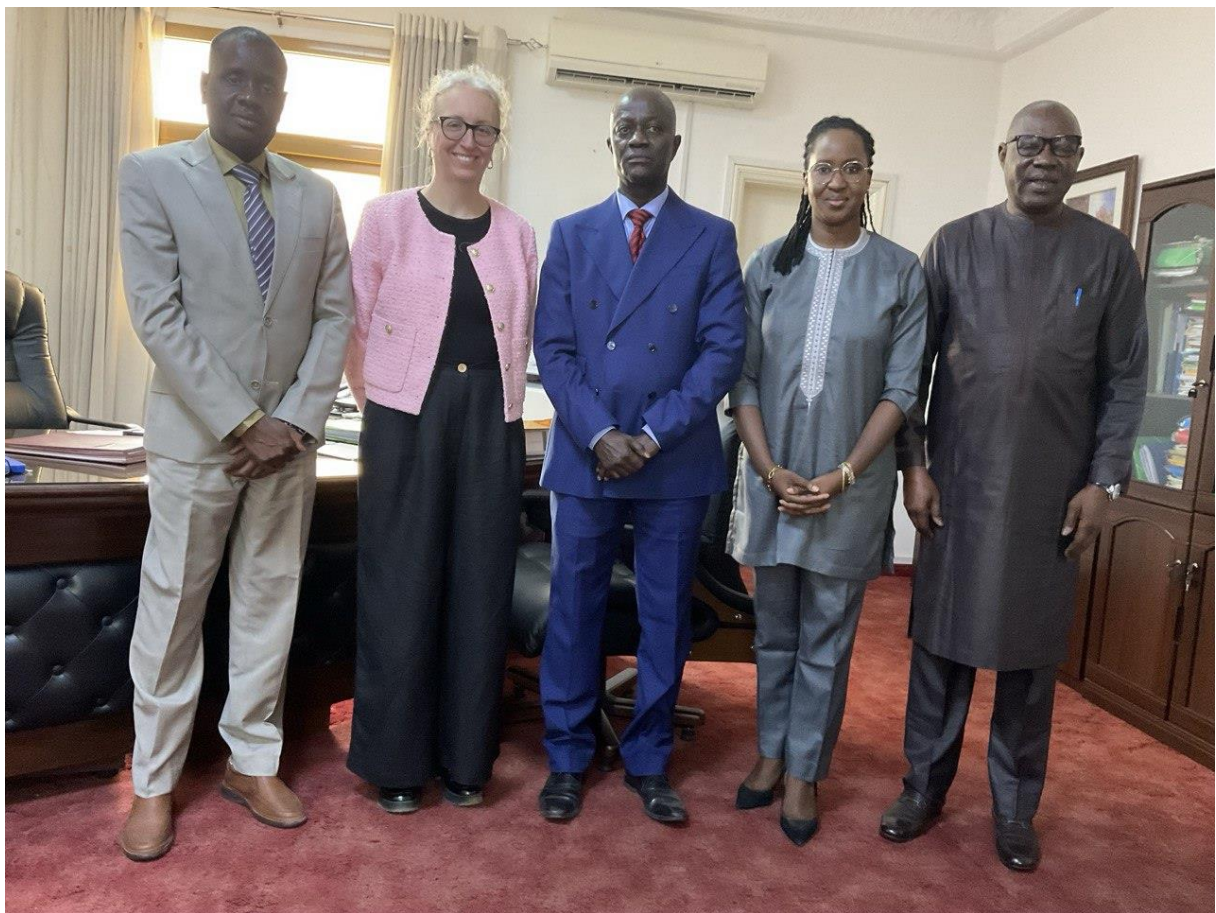
Les diplomates canadiennes, visiblement intéressées par la vie politique sénégalaise, ont posé un certain nombre de questions sur divers aspects du processus électoral, sur la place et le rôle des femmes dans ledit processus ainsi que sur les dérives éventuelles dans les médias traditionnels ou sur les réseaux sociaux.



*La délégation de l'ambassade du Canada reçue dans le bureau du Président de la CENA*

M<sup>mes</sup> Mainville a révélé que son pays placera, au sein de la mission d'observation électorale de l'Union européenne, un observateur de longue durée et trois observateurs de courte durée. Le Canada débloquera également, à travers le Pnud, la somme de 1 million de dollars canadiens en faveur de certaines organisations de la société civile sénégalaise afin de contribuer à la cohésion sociale car, a-t-elle souligné, « nous avons tous intérêt à ce que les élections se déroulent. Bien ».

Interpellées sur le nombre inédit de 20 candidats autorisés par le Conseil constitutionnel à briguer les suffrages des électeurs, les responsables de la CENA ont apporté les apaisements nécessaires. Ils ont soutenu qu'il y aura certes une incidence sur les coûts en raison du grand nombre de documents à confectionner, mais que les opérations ne devraient pas en être affectées puisque. En effet, grâce à l'article L.78 du Code électoral, l'électeur sénégalais a désormais la faculté de ne choisir que cinq, et non plus l'ensemble des bulletins de vote, avant de se rendre à l'isoloir.



**De gauche à droite : M. Mbengue, M<sup>me</sup> Mainville, M. Sylla, M<sup>me</sup> Sow, M. Touré**

À cet égard, le Président Sylla a donné l'assurance que grâce à la présence qu'elle assurera dans chacun des bureaux de vote installés dans l'ensemble des 46 départements et la cinquantaine de pays retenus dans le monde pour accueillir le vote, la CENA, grâce à son « dispositif robuste, rodée et expérimentée », aura pour principal souci de veiller à ce que le résultat du vote reflète le choix des électeurs, quel qu'il soit. « C'est là le prix à payer pour préserver la paix sociale, qui est un acquis pour le Sénégal et que rien ni personne ne devrait remettre en question », a ajouté en substance M. Sylla.

Le Président et le Vice-président ont annoncé la production prochaine de spots de sensibilisation visant à inciter les citoyens qui ne l'ont pas encore fait à aller retirer leurs cartes d'électeur et, le moment venu, à se rendre massivement aux urnes pour exercer leur devoir civique de citoyen.

**Fait à Dakar le 23 janvier 2024**

**Par Mamadou Amat NIASSE  
Conseiller en communication**